

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 63 (1983)
Heft: 3

Artikel: Les nouveaux produits offerts sur le marché financier français
Autor: Dumast, Jacques de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les nouveaux produits offerts sur le marché financier français

Après deux ans de gestion socialiste, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil du côté de la Bourse et de voir le comportement du marché financier français, et principalement, les modifications qui y ont été apportées.

Pour les six premiers mois de l'année 1983, l'indice général des agents de change a progressé de 30 %, les augmentations de capital ont dépassé de plus de 45 % leur niveau de l'ensemble de l'année dernière, les émissions d'obligations représentent déjà 70 % du total placé l'an dernier.

En contre-partie, nous avons subi trois dévaluations, notre taux d'inflation bien que mieux contrôlé maintenant reste supérieur à celui de nos compétiteurs et notre marché n'a fait que suivre la tendance internationale.

Il est également certain que les nationalisations, banques et entreprises, ont amputé le marché de 15 % de sa capitalisation et l'ont privé de « papier ». Celui qui restait a été plus recherché et les nouvelles formules mises à la disposition du public avec beaucoup d'opportunité en ont profité.

Ces nouveaux produits, offerts sur le marché financier français, sont, à la date du 15 août, au nombre de six; cinq parfaitement définis et déjà utilisés: les obligations du Trésor (ORT), les titres participatifs (TP), les obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), les actions sans droits de vote mais à dividendes prioritaires (ADP) et les obligations à taux fixes avec paiement fractionné; un produit, le compte pour le développement industriel (CODEVI) ne sera définitivement présenté qu'en octobre prochain.

La plupart des textes ayant défini ces nouveaux produits se trouve dans la « Loi Delors » du 3 janvier 1983 sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne, loi qui reprend et harmonise les suggestions du rapport Dautresme.

Les obligations renouvelables du Trésor (O.R.T.)

Ce nouveau produit est destiné à la clientèle habituelle des « Bons du Trésor » à laquelle il apporte un complément intéressant. C'est un titre coté

en bourse, émis pour six ans à un taux fixe, renouvelable au bout de trois ans au gré du porteur pour une nouvelle période de six ans, au taux du marché de l'époque; c'est donc un titre qui peut être conservé indéfiniment par le jeu des renouvellements successifs. En outre, le prélèvement fiscal est de 25 % contre 45 % pour les bons du Trésor habituels.

Malgré ces avantages certains, la première émission, close le 20 juin, et pourtant d'un montant modeste: 1 milliard de francs, n'a pas été un succès. L'époque, il est vrai, était mal choisie: paiement du deuxième tiers provisionnel majoré, emprunt obligatoire, approche des départs en vacances.

Les titres (coupons de 1 000 francs) ont été admis à la cote le 1^{er} juillet et ont été cotés au-dessus du pair. Les Pouvoirs Publics lanceront certainement une nouvelle tranche à la rentrée.

Les Titres Participatifs (T.P.)

Cette nouvelle forme d'épargne permet à l'État d'augmenter les fonds

propres des sociétés nationalisées, sans élargir l'actionnariat et sans faire appel au budget!

C'est un titre dont la rémunération est composée d'une partie fixe avec un rendement minimal égal à 75 % du taux moyen des obligations d'État sur le dernier semestre avec plafond à 125 % et d'une partie variable indexée sur les résultats (15 % du résultat net consolidé pour Saint-Gobain) ou le chiffre d'affaires (3 % pour Rhône Poulenc).

Saint-Gobain a ouvert le feu, suivi de Rhône Poulenc et de Thomson.

La formule plaît et le succès a été immédiat.

Les Obligations à bons de souscription d'actions (O.B.S.A.)

Il s'agit d'un titre qui permet de devenir actionnaire tout en restant obligataire. Les obligations convertibles ne donnent pas cette possibilité. C'est la société Lafarge-Coppée qui a débuté pour un montant de 300 millions de francs. A chacune des obligations de

1 000 F (rendement 11 %) sont attachés trois bons donnant la possibilité au gré du porteur de souscrire jusqu'au 31 décembre 1986 une action Lafarge-Coppée. Le succès de cette émission a été immédiat : elle a été, en fait, souscrite par les actionnaires d'origine.

Les actions à dividendes prioritaires (A.D.P.)

« Actionnaires, Taisez-vous ! », comme titrait « l'Expansion » du 3 juin.

Ces actions, sans droit de vote, avaient été créées par la Loi Maunoury, en juillet 1978, mais n'avaient pas connu de succès. La Loi Delors du 3 janvier 1983 en a modifié les conditions d'émission. C'est en fait l'échange de l'abandon du droit de vote contre un dividende supérieur à celui des actions ordinaires. C'est la Société Legrand qui a ouvert le feu en proposant un dividende minimum de 50 francs (soit 50 % du nominal) et supérieur d'au moins 60 % à celui des actions ordinaires. Cette émission a connu un grand succès.

Par contre, l'émission qui a suivi, proposée par Casino à des conditions, il est vrai, moins avantageuses, a été boudée et les émissions en cours proposées par Darty et Essilor suivent mal.

Il est difficile, en fait, d'apprécier à sa juste valeur ce fameux droit de vote, si peu utilisé par les particuliers, mais ayant cependant une grande importance : le droit d'expression du capital. En cas de non paiement de dividende, le droit de vote est restitué à l'actionnaire.

Si l'abandon du droit de vote est bien rémunéré, ce nouveau produit aura du succès.

Les obligations à taux fixe avec paiement fractionné

Cette formule a été utilisée par la Caisse Centrale de Coopération Économique : le paiement du titre d'une valeur nominale de 5 000 F et rapportant 15 % est effectué en deux fois : 2 000 F à la souscription et 3 000 F quatre mois plus tard. Le souscripteur préserve sa trésorerie et en septembre

règlera le solde à un moment où les taux d'intérêts seront probablement plus bas.

Le Compte pour le Développement Industriel (CODEVI)

Destiné au financement de l'industrie, ce produit n'est pas encore sur le marché et les décrets d'application de la loi n'ont pas été publiés. En fait, il ne s'agit pas à proprement parler d'un produit nouveau, mais plutôt d'un moyen.

Les CODEVI seront délivrés ouverts à tous les foyers, mais limités à 10 000 FF pour une personne seule, et à 20 000 FF pour un ménage.

La rémunération sera de 7,5 % nette d'impôts, et la disponibilité immédiate.

Si, comme cela semble probable, les fonds collectés sont distribués à l'industrie sous forme de prêts participatifs, les CODEVI n'auront donc en fait aucun lien avec le marché financier.

Cet article a été rédigé en août 1983.



Schindler

...une position
incontestée dans le domaine
du transport vertical

RCS ASCENSEURS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU GROUPE SCHINDLER

1, RUE DEWOITINE 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY - TÉL.(1)946-96-75